MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

OBSERVATIONS SUR LA DERNIERE VERSION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

L'examen de la dernière version du Rapport National sur le Développement Humain, appelle de ma part les observations ci-après :

1. Observations de forme :

1.1. Enoncé et articulation des chapitres

De prime abord, l'énoncé et l'articulation des chapitres retenus me paraissent pertinents au regard de la spécificité du thème général. Il s'agit en effet de revisiter les fondements des politiques, stratégies et mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics en matière de développement local et d'en dégager les perspectives d'actions novatrices et porteuses de croissance pour un développement humain durable.

Toutefois les centres d'intérêts qui sont examinés dans la 1ère partie reflètent plutôt des composantes du développement local que des justifications doctrinales, idéologiques, juridiques ou socio-économiques d'une vision ou d'un projet de société.

Les composantes qui y sont abordées ne sont de mon point de vue que les conséquences des stratégies de choix politiques. C'est le cas notamment du Développement communautaire, de l'Animation Rurale, de l'Aménagement du Territoire, de la Réforme de 1972 ainsi que de la régionalisation.

1.2. Sur le chapitre III : Capacité des acteurs à prendre en charge le développement local dans le cadre de décentralisation :

L'énoncé du titre ne cadre pas avec l'essentiel des analyses de son contenu qui traite plutôt des domaines de compétence et des rôles des acteurs institutionnels (les collectivités locales), des instruments de planification et de gestion.

Le rôle et la place des populations à la base avec leurs mouvements associatifs n'y figurent pas alors que les ONG n'occupent qu'une place résiduelle et sous un angle conflictuel pour ne pas dire négatif dans leurs rapports avec les collectivités locales. Ne faudrait-il pas donc préciser dans l'annoncé « Acteurs institutionnels et en renvoyant l'examen du rôle des population » au chapitre VI (page 189) .

1.3. L'analyse historique de la page 18 relative à l'évolution de la décentralisation devrait être placée à mon avis avant l'examen des différentes composantes (page 11)

Elle devrait être suivie également des développements des pages 29 et 30 qui portent sur un aperçu des expériences entreprises pendant les deux premières années d'indépendance.

Enfin un travail d'organisation du contenu des chapitres II, III et IV des parties 1 et 2 nous semble nécessaire pour permettre aux lecteurs de mieux appréhender les navettes utilisées pour restituer l'évolution historique du développement local dans notre pays.

A cet effet, il convient de citer la politique de décentralisation inaugurée par la 2^{ème} République du Sénégal qui a donné de nouveaux pouvoirs aux autorités régionales et locales. C'est en effet, **la loi-cadre du 1**^{er} **février 1972** qui a créé la communauté rurale pour en faire la base solide de notre démocratie politique, administrative, économique etc...

Il aurait été intéressant de mon point de vue de procéder à une analyse rétrospective des différents plans de développement économique et social pour faire apparaître le niveau de prise en compte ou non de l'ensemble des orientations stratégiques et des mesures comparativement aux moyens humains et financiers mis en place au fur et à mesure de leur application.

Page 33: Les citations de l'ex-Ministre du Développement Rural me paraissent longues et mériteraient d'être résumées d'autant qu'elles n'apportent aucune valeur ajoutée au rappel historique sur les mécanismes d'intervention, déjà abordé dans les pages antérieures.

<u>Page 34</u>: Les paragraphes 3 gagneraient à être relativisés car ne traduisent pas la réalité ni sur le plan historique, politique ou institutionnel.

Une analyse plus poussée permettrait de cerner les causes exogènes (détérioration des termes de l'échange, cycle infernal des sécheresses) et endogènes, choix politiques de réformes des structures d'encadrement

du monde rural souvent injustifiées ou inadaptées qui seraient à la base de cette situation.

II. Observations de fond :

2.1. Les fondements théoriques

Les fondements théoriques renvoient plutôt à une vision, une option doctrinale, idéologique, politique, philosophique, juridique et économique qui, elles-mêmes postulent des projets de société.

En effet, le Développement local n'a jamais été considéré par les dirigeants de l'ère post-indépendance comme une option conjoncturelle ou un simple slogan politique de mobilisation sociale de ce qu'ils appelaient souvent les « forces vives de la nation » mais la résultante d'un choix politique raisonné, la trame essentielle du socialisme africain, doctrine ou idéologie basée sur la justice sociale, la solidarité, l'esprit communautaire quelque soit par ailleurs le jugement positif ou négatif qu'on pouvait en avoir.

On constatera dans cette partie, un essai de définition des composantes de développement local.

Il y a donc lieu de réaménager cette partie en déclinant les options doctrinales ou les choix de projet de société qui ont été à la base du développement local et de ses différentes composantes.

Dans ce cadre, il me semble plus indiqué de revisiter les différents Plans de développement économique et social comme instruments d'opérationnalisation de choix politiques.

En effet, c'est à la veille de l'indépendance que le **1**^{er} **Plan de développement économique et social** a commencé à être élaboré avec **des projections ambitieuses sur l'horizon 2000.**

On notera que déjà le 1^{er} Plan de développement économique et Social avait consacré une page sur 209 coopératives et qu'en 1961, il y avait déjà 810 organisations de type coopératif touchant 100 000 producteurs ruraux. Les différentes fonctions des coopératives furent ainsi précisées au début de l'indépendance à savoir les fonctions de

production, de commercialisation et de consommation avec la création du Service de la Coopération.

La création des CERP, du Fonds Mutualiste du Développement Rural (FMDR), et de l'Animation Rurale s'inscrivaient dans cette vision de création d'un Etat, d'une nouvelle société sénégalaise prenant en charge son propre destin que prônaient les dirigeants de l'Afrique. A ce propos, Roland Collin pour qualifier la détermination et l'ardeur de Mamadou DIA, ancien Président du Conseil ne disait-il pas « DIA s'était attelé à la création d'un Etat sénégalais se voulant indépendant en se dégageant des ambiguïtés d'une décolonisation tiède ».

Selon Abdou SARR, « L'Animation Rurale était une option politique claire, un processus d'éveil de la conscience collective par une participation populaire au développement économique et social de la Nation, une orientation qui pouvait être qualifiée de révolutionnaire, d'engagements politiques dangereux, de défis périlleux » (Ouvrage sur le Mouvement associatif du Milieu Rural en Afrique Subsaharienne. A. LFP).

Point 1.1.4.4. : Le développent communautaire comme outil de renforcement des capacités

Page 23: l'assertion contenue dans le 1^{er} paragraphe de la page 23 ne me semble pas exacte car elle altère toute possibilité pour les sénégalais de procéder à des choix responsables, démocratiques et sincères. Dans toutes les démocraties majeures, l'approche cognitive de l'électeur n'est pas la seule référence pour procéder à des choix de représentants. Les dimensions évaluatives des échelles de valeurs sociétales (religion, famille, ethnie, clans, tendances) ou subjectives y sont également suivies. Ces dernières dimensions dans le choix des lecteurs ne traduisent pas forcément l'ignorance. L'avènement de l'alternance démontre le contraire, et augure des lendemains rassurants pour l'option sénégalaise d'une démocratie apaisée et plurielle.

<u>Page 31</u>: Les informations qui y sont données relatives aux rumeurs sur l'imminence de l'arrêt du processus d'animation rurale et la citation de l'ex-Président Léopold Sédar Senghor ne me paraissent pas pertinentes pour les besoins du Rapport en ce sens qu'en dépit de la crise de 1962 et du départ du Président Mamadou DIA, le processus de

mise en place des instruments d'un développement local et de la décentralisation s'est non seulement poursuivi mais accéléré et amplifié malgré les difficultés d'ordre financier ou structurel notées par la suite mais qui ne traduisent pas nécessairement un renoncement à un choix politique d'autant plus que comme le soutient l'auteur « l'approche du développement local préconisée par les tenants du pouvoir de l'époque, était une partie intégrante de leur projet de société qui s'inspire ouvertement du socialisme africain dont le plan de développement était l'unique document de référence ».

L'importance de plus en plus accordée aux collectivités locales n'entraîne pas la marginalisation des stratégies d'animation rurale ou de développement communautaire.

Ce qu'il faut noter à cet effet, c'est l'émergence de plus en plus d'initiatives individuelles d'auto-développement ou de stratégies de survie personnelles plus marquées encouragées par un environnement économique et géo-physique souvent hostile et qui prennent le pas sur des actions de type collectif ou communautaire dont les effets immédiats sur la situation socio-économique des membres sont lents.

Ces options sont malgré tout, portées par le Ministère de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale en tant que missions et stratégies opérationnelles.

Sur les points IV.2 (page 108)

Prise en charge de la lutte contre la pauvreté dans le développement local et la décentralisation.

La problématique est ici bien posée et les questions stratégiques annoncées restent pertinentes et d'actualité. Toutefois, la seule porte d'entrée ou référence analytique utilisée à savoir le **DSRP** me semble peu réaliste car non seulement le **DSRP** est récent mais il ne postule pas forcément une réponse appropriée pour juger de la prise en compte réelle de la lutte contre la pauvreté dans le développement local.

Une analyse bien portée sur les projets et programmes de décentralisation ou de lutte contre la pauvreté du point de vue de leurs objectifs généraux ou spécifiques de leurs stratégies d'intervention, de leurs résultats ou indicateurs de performance ou d'impact, de leurs options de concentration géographique et de leurs moyens financiers me semblent plus pertinents et appropriés à l'exercice.

En effet, plusieurs programmes d'appui à la décentralisation et de lutte contre la pauvreté ont été mis en place et présentent des **avantages comparatifs certains en matière de développement local à savoir**: le FDL de Kédougou, le PADMIR, l'ex-PELCP, le PLCP-FAD-FND, l'AFDS, le PNIR etc.... Non seulement ils développent des stratégies de proximité soit au profit des OCB ou des collectivités mais visent le transfert de responsabilité directe aux populations.

Dans cette partie également, il y a lieu de déplorer l'insuffisance d'analyses relatives aux disparités de genre qui devraient permettre d'identifier les facteurs qui perpétuent les difficultés d'accès des femmes et des jeunes aux opportunités de ressources productives, aux services sociaux de base et aux instances de décision où se définissent les priorités de développement et les orientations, afin de mieux impulser et porter les initiatives porteuses d'un développement local autoconcentré et auto-entretenu générateur de pôles de croissance durable.

Sous réserve de ces observations, j'estime que le Rapport constitue un document de référence et un outil précieux pour une bonne capitalisation de l'expérience sénégalaise en matière de développement local et l'identification de perspectives d'actions dans ce domaine.

Ousmane KA